

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Cette lettre d'information est destinée à vous apporter des informations et des ressources pour l'accompagnement de vos enfants, élèves dans la phase d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup, qui se déroulera du 22 mai au 5 septembre 2018.

Une phase d'admission progressive du 22 mai au 5 septembre 2018

le 22 mai : le point de départ d'un processus

Comme vous le savez, une nouvelle étape de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup va débiter le 22 mai. Cette phase principale d'admission se déroulera jusqu'au 5 septembre : à partir du 22 mai, la plateforme Parcoursup mettra à disposition des élèves les réponses des établissements aux vœux qu'ils avaient confirmés le 31 mars.

A la différence de l'ancienne procédure APB, qui fonctionnait en trois phases distinctes, la procédure Parcoursup se déroule en continu. Cette phase se caractérise par :

- **la suppression du tirage au sort** : chaque vœu confirmé a été examiné par les formations et dans les filières très demandées, un ordre d'appel des candidats a été déterminé ; il permet de définir l'ordre dans lequel les propositions d'admission seront adressées aux candidats
- **une seule phase en continu** : les situations de chacun de vos élèves vont évoluer au fil des jours : ceux qui recevront des propositions d'admission devront y répondre dans les délais affichés dans leur dossier Parcoursup ; ceux qui seront en attente pourront recevoir après le 22 mai des réponses puisque des places se libéreront tous les jours ;
- **des droits et des devoirs pour chacun dans un dispositif solidaire** : les candidats ayant accepté une proposition d'admission peuvent, dans le même temps, maintenir les vœux « en attente » qui les intéressent ; ils peuvent aussi y renoncer si ces vœux ne les intéressent plus. Renoncer à un vœu qui ne les intéresse plus libère une place pour un autre candidat qui a formulé un vœu dans cette même formation, et, le vœu était auparavant « en attente ».
- **une transparence assurée** : pour chaque vœu « en attente », le candidat aura connaissance de sa position dans la liste d'« attente ». Cette information répond à l'exigence d'informer les candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions. Parcoursup fonctionne de manière progressive : au tout début de la phase d'admission, certains des candidats pourront avoir plusieurs propositions quand d'autres seront tout d'abord en liste d'attente. Cette situation est normale et évoluera automatiquement jour après jour. . A partir du 22 mai, les élèves pourront aussi consulter sur Parcoursup la fiche avenir transmise aux établissements d'enseignement supérieur ;
- **une information pour faire les choix au bon moment** : pour que les candidats puissent faire les bons choix au bon moment, des alertes leur signaleront les propositions sur leur messagerie et leur smartphone via l'application Parcoursup. Les délais seront toujours rappelés dans leur dossier. Chefs d'établissements et professeurs principaux pourront suivre la situation des élèves ; les parents qui se sont inscrits pourront être destinataires des alertes adressées à leurs enfants ;

Le caractère continu de la phase d'admission signifie que le 22 mai est **le point de départ d'un processus** qui va se dérouler progressivement jusqu'au 5 septembre. Le 22 mai n'est donc pas un moment de bilan ni une étape définitive mais seulement la 1^{ère} étape de la phase d'admission de la procédure nationale de préinscription 2018.

Pour tous, une phase complémentaire, permettant de faire de nouveaux vœux sur des places restées vacantes, sera ouverte à compter du 26 juin.

Un accompagnement essentiel des élèves et des familles

L'accompagnement à l'orientation est une priorité du plan Etudiants. Elle s'est concrétisée dans la première phase, par l'aide apportée aux lycéens pour comprendre la plateforme, faire leurs vœux. Cette mission a été assurée grâce à l'implication de tous, professeurs, PsyEN, chefs d'établissement... Eu égard à la nouveauté de la phase d'admission et à sa progressivité, l'accompagnement des lycéens et de leurs familles à partir du 22 mai et jusqu'à la fin de la procédure est tout aussi essentiel. Il répond à plusieurs objectifs :

- **expliquer de manière concrète le fonctionnement de la phase d'admission** : les réponses possibles, les délais de réponse, les vœux « en attente », l'intérêt de télécharger et mettre à jour l'application mobile Parcoursup, le droit à l'accompagnement pour les candidats sans proposition, la phase complémentaire, etc. ;
- **aider les élèves à faire leurs choix en fonction des réponses et propositions d'admission qu'ils ont reçues** : les professeurs principaux peuvent apporter un conseil précieux aux élèves pour les aider à faire leurs choix sereinement, dans les temps impartis mais sans précipitation, dans la continuité de l'accompagnement et de la relation qu'ils ont nouée avec leurs élèves depuis le début de l'année de terminale. Ils pourront, comme vous-mêmes, accéder sur le site de gestion Parcoursup (rubrique « suivi des réponses »), en temps réel à partir du 22 mai, à l'ensemble des propositions faites aux élèves ainsi qu'aux réponses données par ceux-ci
- **rassurer les élèves en attente de place sur tous leurs vœux** : certains élèves ont reçu une réponse positive à l'issue de l'examen de leur dossier mais sont, en raison des capacités d'accueil des formations demandées, pour l'instant « en attente » car seuls les candidats mieux placés qu'eux à la suite de l'examen du dossier ont reçu une proposition d'admission. Ces derniers devront accepter ou refuser la proposition qui leur a été faite permettant ainsi de libérer des places pour les lycéens dont les vœux sont « en attente ». La situation de ces lycéens va donc pouvoir évoluer rapidement, ils doivent être attentifs aux propositions d'admission qui arriveront. Une alerte leur sera envoyée dès qu'ils recevront une proposition. Une attention particulière devra être apportée aux interrogations des élèves sur leur rang dans la liste d'attente : c'est une donnée qui peut évoluer très vite et il sera utile de rassurer les élèves pour qu'ils ne renoncent pas de manière précipitée à des vœux en attente au début de la procédure.
- **accompagner ceux qui n'ont eu que des réponses « non »** (cette situation n'est possible que lorsque l'élève a formulé uniquement des vœux dans des formations sélectives) : les élèves concernés recevront un message dès le 22 mai leur proposant de solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur de leur académie qui leur proposera un accompagnement adapté à leur situation (cf fiche 26 pj)
- **Informers les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant de la possibilité de solliciter le recteur pour le réexamen de leur candidature**. Ce nouveau droit pourra être activé par le candidat via Parcoursup, et lui permettra d'entrer en contact avec la commission d'accès à l'enseignement supérieur de son académie (cf. fiche n°26 ci-jointe).

Il est rappelé que durant toute cette nouvelle phase de la procédure, les dispositifs nationaux et académiques (numéro vert, messagerie contact sur Parcoursup, réseaux sociaux, etc.) restent actifs pour apporter des réponses aux lycéens et à leurs familles (cf. dernière rubrique).

Des ressources pour organiser l'accompagnement dans votre établissement

Pour mettre en place l'accompagnement nécessaire dans votre établissement, les documents suivants sont mis à votre disposition en pièce jointe :

Vous trouverez joint à ce message :

- un document 4 pages « Faire ses choix en toute confiance »
- un livret « Phase d'admission, mode d'emploi »

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions restées en suspens.

Mesdames et messieurs, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

M Arnaud Carton, proviseur adjoint.